

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 10 décembre 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**POR 005-2479/10/CC**

**■ Présentation du Rapport Annuel du Déléataire de Service Public pour l'organisation et l'exploitation du Salon nautique de Marseille Provence Métropole en 2010 - Approbation des tarifs 2011**  
**DCOM 10/5578/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération POR 002-1661/09/CC du 9 novembre 2009, Marseille Provence Métropole a confié à la Safim, par délégation, l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation pour le délégataire de produire chaque année un rapport rendant compte des conditions d'exécution du service délégué en considération des objectifs et obligations définis dans le contrat, ainsi que des données financières s'y rapportant.

La Safim a remis son rapport 2010. Celui-ci a fait l'objet d'une analyse de la part des services communautaires, dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Par ailleurs, et conformément à l'article 11 du contrat de délégation 09/160, il convient de faire approuver par l'autorité délégante les tarifs proposés par le délégataire :

|                                                                                |         |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Plein tarif                                                                    | 6 euros |
| Tarif réduit (familles nombreuses, professionnels, clubs, associations)        | 3 euros |
| Tarifs promotionnels (digitick : billetterie en ligne)                         | 4 euros |
| Entrées gratuites (Personnes à Mobilité Réduite et enfants de moins de 12 ans) |         |

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR 002-1661/09/CC confiant à la Safim la délégation de service public portant sur l'organisation et l'exploitation du salon nautique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 10 Décembre 2010  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

**Considérant**

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2010 a été remis par la Safim ;
- Que les tarifs proposés par la Safim pour l'édition 2011 répondent aux exigences d'une exploitation optimale de la manifestation.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour 2010, remis par la société Safim, titulaire du contrat de délégation n° 09/160 relatif à l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Sont approuvés les tarifs proposés par le délégataire pour l'édition 2011.

Pour Présentation et Visa,  
Le Président Délégué de la Commission  
Ports de Plaisance – Ports de commerce – Aéroport  
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI